

Mairie de Lafrançaise

(Tarn et Garonne)

Délibération n° 13*Objet : Remboursement
de frais M. Jean-Pierre
ANGLAS**Date de convocation :**24 novembre 2021**Date d'affichage :**24 novembre 2021**Nombre de Conseillers
en exercice :*

23

Nombre de présents :

18

Nombre de votants :

19

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LAFRANCAISE (TARN ET GARONNE)**L'an deux mille vingt et un
Le 2 décembre à 19 heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Lafrançaise, sous la présidence de Monsieur Thierry DELBREIL, Maire.

Etaient présents :

Messieurs et Mesdames : Thierry DELBREIL, Jean-Pierre ANGLAS, Anne ARRESTIER, Alain BELLICCHI, Anne BENAICHE, Joseph BOU-ZEID, Joël COMBALBERT, Brigitte DELCASSE, Alain MALMON, Sonia PARRIEL, Véronique PATERNE, Marie-Laurence PUJOL, Marie-Laurence PRAISSAC, Gérard ROCHE, Franck SEGONNE, Pauline SEILHAN, Jean-Pierre VALETTE, Colette VERDOUX.

Pouvoir :

Mme Flavie TAVERA a donné procuration à Mme Brigitte DELCASSE

Absents : M. Pierrick THOMAS, Mme Monique LASVENES, M. Patrick SOULHAC, M. Christophe VIALA.

Secrétaire de Séance : Mme Brigitte DELCASSE.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que Monsieur Jean-Pierre ANGLAS a été amené à engager des frais pour représenter la commune au 21^{ème} Congrès National des Stations Vertes à Quillan (Aude) du 6 au 8 octobre 2021.

Dans le cadre des frais de missions des élus, il demande aux membres du Conseil Municipal d'accorder le remboursement des frais à Monsieur Jean-Pierre ANGLAS sur la base des justificatifs fournis.

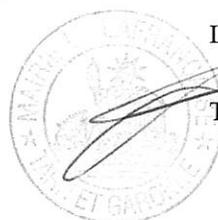
Aller (6 octobre 2021) et retour (8 octobre 2021) Lafrançaise-Quillan : 142.82 €
(193 km x 2 x 0.37 €)

Le montant total des frais à rembourser étant de : 142.82 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

APPROUVE le remboursement des frais ci-dessus engagés par Monsieur Jean-Pierre ANGLAS soit 142.82 €

- ADOPTÉE -



Le Maire,

Thierry DELBREIL